Lille 2 Université du Droit et de la Santé

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

USTL

Institut Pasteur de Lille

CNRS

dépasser les frontières

2010 - 028 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE 2,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE 1,

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009

portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5

dans sa séance du 12 au 14 mai 2009 ;

vu la décision n°2004-084

créant l'unité de recherche U 629 ;

vu la décision n°2007-104

prorogeant l'unité de recherche U 629 et prolongeant le mandat de Monsieur Camille LOCHT jusqu'au 31 décembre 2009 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 629 intitulée : « Mécanismes moléculaires de la pathogénèse bactérienne » est supprimée à compter du 31 décembre 2009.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 629 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 8 décembre 2009

Le Président de l'Université de Lille 2

Le Président de l'Université de Lille 1

Le Président- directeur général de l'Inserm

Le Directeur général de l'Institut Pasteur de Lille

Le Directeur général du C.N.R.S.